



Rapport d'activités 2015

Sommaire

I – Présentation du SMIOCE

II – Personnel du SMIOCE

III – Personnel d’animation

IV – Récapitulatif des classes de découvertes 2015

V – Les communes

VI - Séjours Vacances

VII – Transport des classes

VIII – Equipements classes de Neige

IX – Centres d’accueil

I - Présentation du SMIOCE

Le SMIOCE est un établissement public de coopération intercommunale associant des communes et des regroupements de communes de l'Oise créé en accord avec le Conseil Général de l'Oise en vue d'organiser des classes de découvertes avec ou sans nuitées.

Il est administré par un comité dont les membres sont élus par les conseils municipaux de chaque commune adhérente.

Le Conseil Général est représenté par deux délégués.

Le bureau est composé actuellement de 11 membres élus, celui-ci prépare et exécute les délibérations.

Le comité élit un président et des vice-présidents.

II - Personnel du SMIOCE:

Service administratif

➤ Deux agents titulaires à temps complet :

- 1 attaché territorial responsable de l'administration générale

- 1 adjoint administratif principal de 2^{ème} classe responsable du pôle animation

➤ Un agent en activité accessoire - 5 h par semaine :

- 1 attaché responsable du service juridique

Service entretien des bureaux

➤ Un agent à temps non complet – 5 h par semaine :

- 1 adjoint technique territorial de 2^{ème} classe

➤ Un agent en disponibilité à caractère familial :

- 1 adjoint technique territorial de 2^{ème} classe

III - Personnel d'animation

32 agents ont été recrutés pour des contrats à durée déterminée au cours de l'année 2015 en qualité d'adjoint d'animation de 2^{ème} classe pour l'encadrement de la vie quotidienne sur les différentes classes de découvertes.

Certains contactent spontanément le service pôle recrutement du SMIOCE. Celui-ci fait appel également aux missions locales et à pôle emploi afin que ces organismes lui envoient des candidatures.

Ces personnes doivent être en possession du BAFA, BAPAAT, autre diplôme de l'animation ou de l'expérience en animation et d'un diplôme de secourisme pour certains.

Nous appliquons la réglementation en vigueur du bulletin officiel de l'éducation nationale.

Il est tout à fait possible d'ajouter un animateur sur une classe à la demande des enseignants et en accord avec la mairie.

Les enseignants peuvent également décider de partir en classe de découvertes avec des accompagnateurs bénévoles de leur choix en qui ils ont entière confiance, cela permet de réduire le coût des séjours.

Par ailleurs, des AVS présents pendant le temps scolaire, peuvent être autorisés à accompagner des enfants en difficulté.

IV - Récapitulatif des classes de découvertes 2015

71 classes découvertes ont été organisées par le SMIOCE. La durée des séjours a été très variable (2 à 14 jours).

Depuis la baisse de la subvention accordée par le Conseil Général aux classes de découvertes (à partir de 4 nuitées) on a pu constater au fil des années, une augmentation du nombre des séjours courts.

Nbre de jour/séjour	2	3	4	5	6	7	8	9	12	14
Nbre de séjours	4	12	4	22	4	8	5	4	6	2

En 2014, il y avait 16 classes de neige et 14 en 2015. Le tableau récapitulatif des classes par thème et nombre pour 2015 est le suivant :

Neige	Haute-Savoie (<i>ski alpin, ski de fond, ski alpin & risques naturels...</i>)	14
	Autres départ.	1
Milieu Marin & Activités Nautiques	Finistere (<i>milieu Marin, Activités nautiques...</i>)	6
	Autres Départ. (<i>MMarin, char à voile, activités nautiques, plages débarquement...</i>)	22
Europe	Angleterre	6
Nature **** Artistiques **** Culturelles	Apprendre à porter secours	1
	Châto de la Loire	1
	De l'arbre au cahier	2
	Découverte du Puy du Fou & Clos Lucé	1
	Découverte de la Baie de Somme	2
	L'eau	1
	Milieus aquatiques : mondes des eaux douces connaissance & protection	2
	Montagne au Printemps	2
	Nature	8
	Poneys	1
	Théâtre & Milieu Marin	1

V – Les communes

Les communes adhérentes au SMIOCE partent régulièrement pour la plupart. 28 communes en 2015, nous ont confié l'organisation des classes de découvertes, soit environ 1 600 enfants.

VI – Séjours vacances

Depuis 2005, date de la modification des statuts, le SMIOCE peut organiser des séjours vacances à la demande des communes ayant leur personnel d'encadrement

VII - Transports des classes

Les enseignants ont le choix entre le transport par le train ou par le car.

Afin de faciliter le déplacement des groupes voyageant par le train, les bagages sont pris en charge par un transporteur de la SNCF qui vient les chercher à l'école pour les acheminer vers le centre d'accueil et les récupère ensuite à la fin du séjour pour les déposer dans les écoles.

En ce qui concerne le transport en autocar, nous faisons appel aux différentes compagnies de bus de l'Oise ainsi qu'aux compagnies du lieu de destination qui ont l'habitude de travailler avec nos différents partenaires accueillant nos groupes. Pour la sécurité des enfants, en Haute Savoie nous privilégions les transporteurs locaux habitués à conduire sur des routes enneigées. Nous sommes très vigilants sur les transports en autocar.

VIII - Equipements classes de neige

Tous les enfants partant en classes de neige peuvent bénéficier de l'équipement (salopette et blousons) prêté par le SMIOCE.

Dès réception des listes mentionnant les tailles, les équipements sont livrés directement dans les écoles.

Au retour de la classe de neige, les équipements sont repris et sont ensuite remis au CAT l'Envolée de CREIL qui assure le nettoyage.

Les équipements ski – bâtons – chaussures – casques sont loués chez des loueurs de Haute Savoie.

IX - Centres d'accueil

Différents partenaires en France accueillent régulièrement nos classes de découvertes. Les centres sont agréés par l'éducation nationale et visités régulièrement par le président et les vice-présidents du SMIOCE qui peuvent ainsi s'assurer que les classes seront accueillies dans de bonnes conditions.